



2024-03-22

OBJET

**Création d'un
emploi**

N° 1/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_1_20240322-DE

S²LO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, Maire ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, Adjoint ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux.**

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3
VU le tableau des emplois et des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un agent actuellement sur un poste de contractuel a passé avec succès les épreuves du concours de Rédacteur et est inscrit sur la liste d'aptitude correspondante.

Aussi, il est proposé de créer un poste de Rédacteur à temps complet. La création de ce poste interviendrait à compter du 1^{er} avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** cette création d'emploi ;
- **S'engage** à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Compte de
Gestion 2023

N° 2/16

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240322-COMPTE_GES_2023-BF

S²LOW

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoints** ;

M. FOUILHOX, MME BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, en vertu de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, de bien vouloir adopter le compte de gestion 2023 du comptable public, identique au compte administratif 2023 de la commune.

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuver le Compte de Gestion 2023 à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



N/REF. 2024-03-22-3/16
Séance du 22 mars 2024

Compte administratif commune 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 063-216301937-20240322-COMPTE_AD_2023-BF

Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes contre : 0
Abstentions : 5
Votes pour : 21
Date de la convocation : 15 mars 2024

Le conseil Municipal sous la présidence de Madame Fabienne THOULY-VOUTE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2022		1 609 578,05 €	670 050,67 €			939 527,38 €
Part affecté à l'investissement 2022	1 015 219,62 €				1 015 219,62 €	
Opérations de l'exercice 2023	8 998 430,70 €	10 111 566,77 €	2 327 460,21 €	3 092 737,02 €	11 325 890,91 €	13 204 303,79 €
TOTAUX	10 013 650,32 €	11 721 144,82 €	2 997 510,88 €	3 092 737,02 €	12 341 110,53 €	14 143 831,17 €
Résultats de clôture 2023		1 707 494,50 €		95 226,14 €		1 802 720,64 €
Restes à réaliser			565 393,47 €	48 864,00 €	516 529,47 €	
TOTAUX CUMULES		1 707 494,50 €	565 393,47 €	144 090,14 €	516 529,47 €	1 802 720,64 €
RESULTAT DEFINITIF		1 707 494,50 €	421 303,33 €			1 286 191,17 €

2. Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Reconnaît les restes à réaliser;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations

Présents : Mrs THOULY-VOUTE, MISIC, BOURGEADE, LAROUDIE, BESSON Adjoint

Mrs FOUILHOX, BELLARD, VESSIERE, MARTIN, DERRE, AURELLE, FAIVRE, EYRAUD, GARCIA, DALLERY

DURANTHON, SAUX, PATAT, DUBOST, SAVIGNAT, JONIN Conseillers municipaux

Représentés M. GABRILLARGUES par M. MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, Mme LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par Mme THOULY-VOUTE

M. FILAIRE par Mme SAVIGNAT, M. DAULAT par M. JONIN,

La secrétaire de séance
Sandrine EYRAUD

Cachet

Pour expédition conforme

Le Maire



Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Affectation du
résultat 2023
commune

N° 4/16

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240322-COMPTE_AD_2023-BF



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOUX, MME BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur le Maire expose que, conformément aux articles L 2311-5, R 2221-20, R 2221-40, R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan de l'exercice 2023 de la commune, ainsi qu'il suit :

Résultats reportés 2022

L'excédent de fonctionnement 2022 s'élevait à	1 609 578,05 €
Le déficit d'investissement 2022 s'élevait à	-670 050,67 €
Part affectée à l'investissement 2022	1 015 219,62 €

Résultats exercice 2023

Dépenses de fonctionnement	8 998 430,70 €
Recettes de fonctionnement	10 111 566,77 €
Excédent de Fonctionnement	1 113 136,07 €

Dépenses d'investissement	2 327 460,21 €
Recettes d'investissement	3 092 737,02 €
Excédent d'Investissement	765 276,81 €

Résultats de clôture 2023

L'excédent global de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 609 578,05 € + 1 113 136,07 € - 1 015 219,62 €	1 707 494,50 €
L'excédent global de clôture de la section d'investissement s'élève à - 670 050,67 € + 765 276,81 €	95 226,14 €

Résultat des restes à réaliser en investissement

Dépenses	565 393,47 €
Recettes	48 864,00 €
Déficit	-516 529,47 €

Le déficit global de la section d'investissement s'élève à :
95 226,14 € - 516 529,47 € = - 421 303,33 €

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé	421 303,33 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 286 191,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Bilan des
acquisitions et
des cessions
d'immeubles
2023

N° 5/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_5_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, Maire ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, Adjoints ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux.**

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, conformément aux articles L 2241-1, L 2411-1 à L 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles opérées sur le territoire de la commune doit être annexé au Compte Administratif.

Ce bilan doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal et il s'établit comme suit pour l'année 2023 :

ETAT DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

VENDEURS	NATURE	CADASTRE	SURFACE	SITUATION	MONTANT
SAFER	Terrain	ZI n° 103	3 970 m ²	La Pélissonne	9 280,32 €

ETAT DES CESSIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

ACQUEREURS	NATURE	CADASTRE	SURFACE	SITUATION	MONTANT
Société LEAUBOI	Terrain	AN n° 689	443 m ²	7, rue de Cournon	93 000,00 €
LABILLE Véronique	Terrain	AN n° 737	60 m ²	Rue du Puy de Mur	3 600,00 €
ANGLADE Carine	Terrain	AL n° 1092	20 m ²	Place du Poids de Ville	1 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce bilan à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles 2023

N° 5/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_5_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, conformément aux articles L 2241-1, L 2411-1 à L 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles opérées sur le territoire de la commune doit être annexé au Compte Administratif.

Ce bilan doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal et il s'établit comme suit pour l'année 2023 :

ETAT DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

VENDEURS	NATURE	CADASTRE	SURFACE	SITUATION	MONTANT
SAFER	Terrain	ZI n° 103	3 970 m ²	La Pélissonne	9 280,32 €

ETAT DES CESSIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

ACQUEREURS	NATURE	CADASTRE	SURFACE	SITUATION	MONTANT
Société LEAUBOI	Terrain	AN n° 689	443 m ²	7, rue de Cournon	93 000,00 €
LABILLE Véronique	Terrain	AN n° 737	60 m ²	Rue du Puy de Mur	3 600,00 €
ANGLADE Carine	Terrain	AL n° 1092	20 m ²	Place du Poids de Ville	1 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce bilan à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Approbation du régime de la fongibilité des crédits

N° 6/16

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240322-BUD_PRI_2024-BF



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'approuver le régime de la fongibilité des crédits, à savoir que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5217-10-6 et R 2321-1

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-15-7/10 en date du 15 décembre 2021 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

VU la délibération n° 2023-02-03-3/15 en date du 3 février 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier

VU la délibération n° 2023-09-22-8/14 en date du 22 septembre 2023 fixant les durées d'amortissement des biens dans le cadre du plan comptable M57

CONSIDERANT la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Fixation du
taux des taxes
locales 2024

N° 7/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_7_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, Maire ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, Adjoint ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux.**

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur le Maire, pour assurer l'équilibre du budget primitif 2024, propose de fixer les taux des taxes locales comme suit :

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts

TAXES	TAUX 2023	PROPOSITIONS TAUX 2024
TAXE FONCIER BATI	42,77 %	42,77 %
TAXE FONCIER NON BATI	109,23 %	109,23 %
TAXE HABITATION	16,13 %	16,13 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Vote : Pour 23 voix

Abstentions 5 (M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN)

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Budget Primitif
2024 commune

N° 8/16

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240322-BUD_PRI_2024-BF



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les chapitres du budget 2024 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT BUDGET 2024

CHAPITRE	RECETTES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
002	Excédent de fonctionnement	593 241,34 €	1 286 191,17 €
013	Atténuation de charges	11 000,00 €	9 940,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	482 316,00 €	456 649,00 €
70	Produits des services	613 600,00 €	761 900,00 €
73	Impôts et taxes	1 195 994,00 €	1 214 953,00 €
731	Fiscalité locale	5 956 000,00 €	5 993 000,00 €
74	Dotations et participations	1 364 900,00 €	1 424 570,00 €
75	Autres produits gestion courante	65 280,00 €	90 610,00 €
	TOTAL RECETTES	10 282 331,34 €	11 237 813,17 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 063-216301937-20240322-BUD_PRI_2024-BF

CHAPITRE	DEPENSES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	2 598 540,00 €	2 671 014,00 €
012	Charges de personnel	4 978 143,00 €	5 248 340,00 €
014	Atténuation de produits	24 350,00 €	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	633 788,34 €	1 298 705,17 €
042	Opérations d'ordre entre sections	987 400,00 €	910 568,00 €
65	Autres charges gestion courante	908 410,00 €	966 340,00 €
66	Charges financières	105 480,00 €	105 746,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €	7 100,00 €
	TOTAL DEPENSES	10 282 331,34 €	11 237 813,17 €

INVESTISSEMENT BUDGET 2024

CHAPITRE	RECETTES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
001	Excédent d'investissement	0,00 €	95 226,14 €
021	Virement de la section de fonctionnement	633 788,34 €	1 298 705,17 €
024	Produits des cessions	122 800,00 €	70 400,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	987 400,00 €	910 568,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	1 155 568,28 €	572 396,16 €
13	Subventions d'investissement	76 887,00 €	20 900,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 243 950,00 €	2 697 000,00 €
	TOTAL RECETTES	4 420 393,62 €	5 865 195,47 €

Reports 2023 : 48 864,00 €

CHAPITRE	DEPENSES	Budget Primitif 2023	Proposition Budget Primitif 2024
001	Déficit d'investissement	673 187,70 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	482 316,00 €	456 649,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	694 000,00 €	732 851,00 €
20	Immobilisations incorporelles	338 643,62 €	343 790,00 €
204	Subventions d'équipement versées	778 166,00 €	911 266,00 €
21	Immobilisations corporelles	671 209,28 €	292 710,00 €
23	Immobilisations en cours	466 421,02 €	2 251 400,00 €
27	Autres immobilisations financières	113 450,00 €	160 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	4 420 393,62 €	5 348 666,00 €

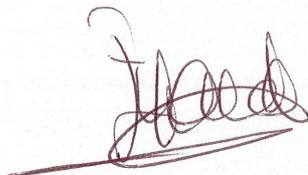
Reports 2023 : 565 393,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Vote : Pour 23 voix
Contre 5 voix (M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN)

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Autorisation de désaffectation d'une emprise du domaine public par Clermont Auvergne Métropole

N° 9/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_9_20240322-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, Maire ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, Adjoint ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux.**

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Clermont Auvergne Métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « création, aménagement et entretien de voirie ».

Une emprise foncière du domaine public d'environ 10 m² située entre la rue du Pré Fleuri et la parcelle cadastrée section AW n° 357 est actuellement occupée par un espace vert dans la continuité de la parcelle cadastrée section AW n° 357. Cette emprise située sur le domaine public n'a aujourd'hui aucune utilité ni pour les véhicules ni pour les piétons.

Pour régulariser cette situation, l'emprise doit être désaffectée de son usage public pour ensuite être déclassée et cédée.

C'est pourquoi, en application de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Lempdes est amenée à donner un avis sur cette future désaffectation de l'espace public. Cette partie ne permet, du fait de sa largeur ou de sa destination, ni d'accueillir des véhicules ni des piétons et n'a pas d'intérêt particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise de domaine public d'environ 10 m².

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT

2024-03-22

OBJET

Travaux
d'aménagement
et de
valorisation du
parc de la Mairie
Demande de
subvention
auprès de l'Etat
au titre du
Fonds Vert axe 2

N° 10/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_10_20240322-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'axe 2 de renaturation des villes et des villages, la commune peut bénéficier de l'aide de l'Etat pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : aménagement et valorisation du parc de la Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 186 770 € H.T., le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Coût total des travaux	186 770,00 € H.T.
Subvention Fonds Vert axe 2 renaturation des villes et des villages taux 40 %	74 708,00 €
Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 taux 30%	56 031,00 €
Participation communale	56 031,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du Fonds Vert axe 2 auprès de l'Etat pour les travaux d'aménagement et de valorisation du parc de la Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Travaux de
rénovation du
groupe
immobilier
Mairie
Demande de
subvention
auprès de l'Etat
au titre du
Fonds Vert axe 1

N° 11/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_11_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'axe de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la commune peut bénéficier de l'aide de l'Etat pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPS Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
Total Général	1 648 400 €

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	40 740,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du Fonds Vert auprès de l'Etat axe 1 pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuver** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD




Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Travaux de
rénovation du
groupe
immobilier Mairie
Demande de
subvention
auprès de la
Région Auvergne
Rhône-Alpes

N° 12/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_12_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'au titre du Contrat Région – Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI, la commune peut bénéficier de l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPS Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
Total Général	1 648 400 €

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

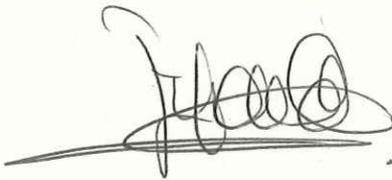
Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	40 740,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du Contrat Région – Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD




Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Travaux de
rénovation du
groupe
immobilier Mairie
Demande de
subvention
auprès du
Conseil
Départemental
du Puy de Dôme

N° 13/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_13_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LARODIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'au titre du soutien au développement de la filière bois énergie, la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPS Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
Total Général	1 648 400 €

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	40 740,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du soutien au développement de la filière bois énergie auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD




Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Travaux de
rénovation du
groupe
immobilier Mairie
Demande de
subvention
auprès de
Clermont
Auvergne
Métropole

N° 14/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_14_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part chaufferie), la commune peut bénéficier de l'aide de Clermont Auvergne Métropole pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPA Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
Total Général	1 648 400 €

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	40 740,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part chaufferie) auprès de Clermont Auvergne Métropole pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD




Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Travaux de
rénovation du
groupe
immobilier Mairie
Demande de
subvention
auprès de
Clermont
Auvergne
Métropole

N° 15/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_15_20240322-DE



L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part réseau technique), la commune peut bénéficier de l'aide de Clermont Auvergne Métropole pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention pour l'opération suivante : rénovation du groupe immobilier Mairie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 648 400 € H.T., se décomposant de la manière suivante :

	Montant H.T.
Travaux	1 461 200 €
Dont volet rénovation énergétique hors chaufferie bois	260 000 €
Dont chaufferie bois	335 000 €
Maîtrise d'œuvre	157 810 €
Tranche optionnelle (SSI)	2 500 €
OPC Bureau Contrôle ARVERNE	16 400 €
BC et CSPS Bureau Alpes Contrôle	10 490 €
Total Général	1 648 400 €

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Fonds Vert axe rénovation énergétique des bâtiments publics locaux taux 28,33 % Assiette de calcul 1 648 400 €	467 000,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Métropole - Aménager dans mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI taux 30 % Assiette de calcul 1 648 400 €	494 500,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 taux 20 % Assiette de calcul 1 095 746 €	219 149,20 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023-2026 bonus énergie taux 15 % Assiette de calcul 260 000 €	39 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du soutien au développement de la filière bois énergie taux 2,90 % Assiette de calcul 335 000 €	9 700,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 12,16 % (part chaufferie) Assiette de calcul 335 000 €	40 740,00 €
Subvention de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques taux 7,22 % (part réseau technique) Assiette de calcul 335 000 €	24 180,00 €
Participation communale	354 130,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (part réseau technique) auprès de Clermont Auvergne Métropole pour les travaux de rénovation du groupe immobilier Mairie ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD




Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT



2024-03-22

OBJET

Exploitation des
installations
thermiques des
bâtiments
Avenant n° 4
avec IDEX
ENERGIES

N° 16/16

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20240325-DEL_16_20240322-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents M. GISSELBRECHT, Maire ;

MME THOULY-VOUTE, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, Adjoint ;

M. FOUILHOX, MME. BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT (19h25), M. JONIN, **Conseillers Municipaux.**

Représentés M. GABRILLARGUES par MME MISIC, M. RUET par M. GISSELBRECHT, MME LEPINE par M. GARCIA, M. GALLIEN par MME THOULY-VOUTE, M. FILAIRE par MME SAVIGNAT (19h25), M. DAULAT par M. JONIN.

Absents/Excusés MME RONGERON.

Secrétaire de séance MME EYRAUD.

Rapporteur : Monsieur Bernard BESSON, Adjoint

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu du Code de la Commande Publique, le marché pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments a été attribué à l'entreprise IDEX ENERGIES, avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 8 ans.

Il convient de prévoir la passation d'un avenant n° 4 à ce marché comprenant :

- La prise en charge des équipements de la lingerie de l'EHPAD Louis Pasteur

Le montant de l'avenant se décomposant de la manière suivante s'élève à :

Redevance P2

Montant H.T. : 132,34 € par an
Montant T.T.C. : 158,81 € par an

Redevance P3

Montant H.T. : 59,67 € par an
Montant T.T.C. : 71,60 € par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n° 4 au marché avec l'entreprise IDEX ENERGIES, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer au nom de la commune.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire
Sandrine EYRAUD



Fait à Lempdes, le 25 mars 2024

Le Maire
Henri GISSELBRECHT